



## Moquette vetuste, propriétaire refuse de la refaire

Par **Sheherazade\_75**, le **13/01/2013** à **01:40**

Bonjour,

Je suis locataire. Bail 3 ans.

La moquette est depuis mon entrée en 2001 tâchée et marquée d'eau.

J'ai essayé de la faire refaire par mon proprio mais il m'a citée une loi comme quoi elle ne nuit pas à ma santé.

Le chauffage d'appoint qu'il a mis à ma disposition a brûlé la moquette. Elle a un trou. Le problème, c'est que j'ai retiré les pieds du chauffage. D'où le trou.

Comment faire pour qu'il puisse refaire la moquette ?

Je n'en peux plus. Je suis dans un 12m<sup>2</sup>, 7ème etg, sans asc, wc sur le palier. Il veut jamais rien refaire. Il faut des dégâts des eaux pour que la peinture ou autre chose ne soient refaits.

D'avance, merci.

Shéraz

Par **cocotte1003**, le **13/01/2013** à **14:10**

Bonjour, si vous vouliez un changement de moquette à votre entrée, il fallait vous mettre d'accord avec le bailleur et le faire noter sur le bail ou l'état des lieux. le problème de trou étant de votre faute, c'est à vous de prendre en charge la réparation, cordialement

Par **Sheherazade\_75**, le **13/01/2013 à 14:30**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir répondu.

Je dois faire une demande par courrier avec A/R pour faire les travaux ?

Le fait de faire les travaux à ma charge, je peux lui demander de me baisser le loyer pour qu'il participe avec moi au frais ?

D'avance, merci.

Shéraz

Par **Lag0**, le **13/01/2013 à 15:56**

Bonjour,

Si vous changez la moquette pour une autre de même qualité, vous n'avez pas d'autorisation à demander.

Pour ce qui est d'une éventuelle participation du bailleur, ce ne pourrait être qu'un accord amiable, vous pouvez toujours lui demander.

Par **Sheherazade\_75**, le **13/01/2013 à 16:07**

Il ne peut pas y avoir pire ! ;)

Je vous remercie !